

6 ~ LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Le SIVOM des Monts et Lacs du Lézérou

Siège : Le Cantou – Place de l'église
12120 ARVIEU -
Tel. 05.65.74.70.37

Les principales compétences :

- Favoriser le développement d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et sociales.
- Favoriser la protection de l'environnement et la mise en valeur du milieu naturel sur l'ensemble du territoire

Président : Raymond VAYSETTES – Arvieu
1^{er} Vice Président : Alain PICHON – Pont de Salars
2^o Vice Président : Jean-Louis GRIMAL – Curan
3^o Vice Président : Arnaud VIALA – Vezins
4^o Vice Président : Véronique LACUEVA – Ste Juliette
5^o Vice Président : Michel BON – Flavin
6^o Vice Président : Hubert CAPOULADE – Ségur
7^o Vice Président : Valérie FERRIEU – Salles-Curan

Le personnel

Animateur et secrétaire : Julien AURE
Technicien territorial : Michel GALIBERT
Animateur sportif : Frédéric MALLAVAN

Les délégués de la commune :

Claudine BRU
Raymond VAYSETTES
Laurent WILFRID

Le SIVOM des Monts et Lacs du Lézérou couvre un territoire de 22 communes, soit une population de 14 566 habitants répartis sur 823 km².

Le SIVOM compte 3 Communautés de Communes sur son territoire :
la CDC du Pays de Salars,
la CDC de Lézérou-Pareloup et la CDC de Cassagnes-Bégonhès.



Exemples de réalisations

- Equipement des lacs, aménagement des plages,
- Création d'un site Internet touristique : www.levézou-viaur.com,
- Participation à la filière Blé-Farine-Pain : Le Régalou,
- Structure d'accueil de la petite enfance,
- Animations sportives, etc....

Le SIVOM porte également la structure du Pays des Monts et Lacs du Lézérou, qui est composé de la Communauté de Communes de Lézérou-Pareloup et du Pays de Salars (17 communes au total).

Le Pays permet d'identifier les projets de développement du territoire et de fédérer les objectifs communs. C'est le Pays qui signe les contrats de développements avec l'Etat, la Région et le Département pour obtenir les financements.

Devant le nombre important de structures intercommunales qui se superposent (SIVOM, Pays, Communauté de Communes, Canton) une réflexion est engagée pour regrouper et simplifier notre organisation. Cela pourrait aboutir à la constitution d'une seule Communauté de Communes sur tout le territoire, afin d'avoir une lisibilité plus claire, d'être plus efficace et permettre des économies de fonctionnement.

La Communauté de Commune Lévézou-Pareloup

Siège : Mairie – 12780 VEZINS
Tel . 05.65.58.19.84
Président : Arnaud VIALA

Les principales compétences
La voirie – Les ordures ménagères et le tri sélectif – L’assainissement autonome

Les délégués :
Claudine BRU
Gilles BOUNHOL
Guy LACAN
Jean-Michel ALBOUY
Jean-Marc DEJEAN

Le personnel

Secrétaire : Isabelle POUJADE
Technicien service assainissement autonome : Aurélien GALIBERT
Gardien déchetteries : André GUITARD
Collecte ordures ménagères : Jacques GAZAGNES, Gilles DEVIC, Michel FABRE, Patrice BELET, Frédéric GINESTY.



LES ORDURES MENAGERES ET AUTRES DECHETS

La collecte des déchets en tous genres est une nécessité. Elle doit s’améliorer tous les jours, mais cela a un coût pour la collectivité, donc pour chacun d’entre nous.

Il est indispensable de collecter les déchets pour plusieurs raisons :

1 - La protection de l’environnement pour maintenir propreté, beauté, bonnes conditions sanitaires pour notre territoire,

2 - Nous avons obligation de transmettre à nos enfants une terre la moins polluée possible.

Le problème des déchets, de leur stockage ou de leur recyclage est une préoccupation des élus depuis une trentaine d’années (*les premières lois sur les déchets datent de 1975*). Depuis, il y a eu des évolutions et les recherches continuent. Des progrès, des améliorations sont à faire et cela concerne tout le monde. Il faut tout mettre en œuvre pour mieux protéger notre environnement. Nous sommes tous concernés car nous avons tous des déchets à éliminer.

La collecte et le traitement des déchets ont un coût en croissance constante depuis le début de la prise en charge par les collectivités : la production des déchets ménagers et industriels ou agricoles a presque triplé en 30 ans, pour atteindre 550kg/hab./an. (*source : « l’ élu et les déchets » mai 2008*).

Depuis le début de la collecte des ordures ménagères (OM) et du tri sélectif sur la Communauté des Communes Lévézou-Pareloup, tout ce qui devait être fait a été dit et écrit pour mieux nous aider à réussir cette action citoyenne. Il est cependant parfois bon de faire quelques rappels et ajouter quelques compléments. C’est la conséquence du Grenelle de l’Environnement qui s’est déroulé à l’automne 2007.

Trois objectifs précis ont été fixés :

1 - Réduire la production des OM,

2 - Augmenter le recyclage : celui-ci est de 60% actuellement, l’objectif est de passer à 75% d’ici 2012,

3 - Diminuer les déchets destinés à l’enfouissement ou à l’incinération.

Le premier objectif, réduire la production, est lié étroitement avec réduire le coût. Comment peut-on faire ? Voici un certain nombre de suggestions, il y en a certainement d’autres. Place à l’imagination de chacun. N’hésitez pas à faire remonter vos idées à la Mairie ou à un élu.

* Tout d’abord, les déchets qui coûtent le moins sont ceux qui ne sont pas collectés. Tout le monde ou presque possède un jardin à la campagne. Il est tout à fait possible de réaliser dans son jardin un compostage pour tous les produits périssables (épluchures, déchets de légumes, coquilles d’œuf, marc de café, etc...) Les anciens disaient qu’il fallait rendre à la terre ce qu’elle nous donne. Le compostage est une fermentation. Le produit obtenu représente 1/3 de la masse initiale. C’est un engrais naturel utilisable pour ses fleurs ou ses légumes. Le temps nécessaire en traitement est de un à trois mois pour un compostage lent (période froide). Le temps est de 10 à 15 jours pour un compostage accéléré. Des informations plus précises seront données ultérieurement.

* Il faut améliorer le tri sélectif. Il est bon de signaler que ce tri sur la Communauté des Communes Lévézou-Pareloup se fait bien malgré un relâchement sur la période estivale. Continuons ! Il est toujours possible de faire mieux. Rappelons que toutes les bouteilles plastiques de produits alimentaires, d’hygiène, d’entretien, ou chimiques sont recyclables et il est conseillé de laisser les bouchons car ils représentent une valeur au recyclage. Les seuls récipients plastiques non recyclés sont les pots de yaourt ou fromage blanc ou barquettes plastiques ou plastiques durs. Pour les papiers propres, publicités, cartons, rien n’est changé, c’est recyclable.

* Pour réduire le coût il faut améliorer les collectes en regroupant le plus possible les containers. On dit que la marche à pied est bonne pour la santé. Il paraît réalisable pour les personnes valides de faire 100 ou 150m à pied pour déposer ses poubelles.

* Les déchets qui ne peuvent aller dans un container doivent être transportés, les jours d'ouverture, dans une déchetterie (Salles-Curan ou Vezins pour l'instant...). Evitons les décharges sauvages, ce n'est pas bon pour la planète ! N'hésitons pas à nous regrouper pour remplir un véhicule et aller à tour de rôle à la déchetterie. En mairie, il y a des cartes pour se rendre dans une des déchetteries. Beaucoup de familles ne les ont pas retirées.

* Achetons des produits avec peu d'emballage ou en vrac. Choisissons recyclable lorsque c'est possible.

En conclusion, rappelons que les seuls moyens de se débarrasser de ses déchets sont :

- Le compostage chez soi pour les produits périssables,
- Les sacs noirs ou jaunes déposés dans les containers,
- Les déchetteries de Salles-Curan ou Vezins.

Un accord a été trouvé pour l'accès aux différentes déchetteries (Salmiech, Pont-de-Salars) suivant la situation géographique de l'utilisateur. Cette nouvelle mesure devrait être applicable au 1^{er} mars (renseignements en mairie).

Insistons sur le fait que les décharges « sauvages » sont interdites en tout autre lieu.

LA VOIRIE

La voirie est une compétence de la communauté de communes qui affecte un budget constant au prorata des kilomètres de chaque commune et réalise l'entretien et l'investissement annuel.

En 2008, 122 136 € ont été investis pour réaliser le revêtement de la route d'Aurifeuille (82 660 €), le parking du Gazet, le village de Dours, l'impasse des Iris...

2009 retrouvera un budget habituel de 55 460 €. Le choix des routes sera fait en fonction de leur état en sortie d'hiver et des devis.

Pour l'entretien, fauchage, élagage, fossés, emplois partiels, le budget 2008 de 39 567 € a laissé un solde de 14 000 euros qui sera reversé au budget de la commune pour 2009.

Ce début d'hiver, la neige, le verglas et les branches cassées ont donné pas mal de soucis à nos agents. Merci à tous ceux qui participent avec leurs moyens à améliorer la circulation chez eux.



SIAEP – Syndicat Intercommunal d'Amenée d'Eau Potable

Siège : 42 rue de la mairie
12160 BARAQUEVILLE
Tel. 05.65.69.00.03
Président : Hubert BOUYSSIERE

Compétences :
Distribution publique
de l'eau potable

Les délégués :
Monique PUECHGIRAL
Pierre BLANCHYS
Laurent WILFRID
Guy LACAN



Le syndicat regroupe 52 communes du Centre/Ouest du département de l'Aveyron et comprend un réseau de 1 713 km.

Il distribue l'eau à 19 327 abonnés (+2.02% par rapport à 2006) et dessert 46 836 habitants.

En 2007, les abonnés domestiques ont consommé 2 262 116 m³, soit en moyenne 320 litres par abonné et par jour et les abonnés industriels ou gros consommateurs 106 549 m³, soit un total de 2 368 665 m³.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 229.77 € (sur la base du tarif au 01.01.08), toutes taxes comprises hors redevance de pollution domestique – soit en moyenne 1.91 €/m³. Sur ce montant, 93% reviennent à la collectivité pour les investissements et l'exploitation du service et les taxes s'élèvent à 7%.

La société Sogedo a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le SIAEP, garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

Le SIEDA – Syndicat Intercommunal d’Energies du Département de l’Aveyron

Siège : 112 rue de Bruxelles – BP
3216 12032 RODEZ Cedex 9
Tel. 05.65.73.31.60
Président : Jean-François ALBESPY

Les compétences
Organiser les missions de service public pour le développement et l’exploitation des réseaux publics d’électricité et gaz.

Délégués :
Claudine BRU
Raymond VAYSSETTES

Ce syndicat a pris la suite du syndicat d’électrification qui avait vu le jour avec l’arrivée de l’électricité. Il est propriétaire des réseaux électriques basses et moyennes tensions ainsi que des transformateurs. Il est chargé d’étendre, de dissimuler, de renforcer et de sécuriser ces réseaux. Le SIEDA travaille en collaboration avec France Télécom pour les études et les travaux d’enfouissement des réseaux. Chaque année le SIEDA amène une participation financière (de 20 à 40%) sur les travaux d’extension de l’éclairage public.

Le SIVU Centre de Secours de Cassagnes-Bégonhès



Siège : Mairie
12120 CASSAGNES-BEGONHES
Président : Michel COSTES
Secrétaire : Céline MARTY

Les délégués :
Pierre BLANCHYS
Vincent BENOIT

Le Centre de Secours de Cassagnes-Bégonhès est géré par un syndicat intercommunal. C'est M. Michel COSTES, maire du chef-lieu de canton, qui en assure la présidence. Une partie de la commune d'Arviu est rattachée à ce centre. Vingt-cinq pompiers volontaires, sous la direction du lieutenant Serge AUBELEAU, oeuvrent pour notre sécurité. L'année 2008 a été marquée par la réfection de la caserne endommagée lors des inondations qui avaient frappé le village en juin 2007.

Le SIVU Transport à la Demande

Siège : Mairie
12120 AURIAC- LAGAST
Président : Yves LATIEULE
Secrétaire : Françoise DURAND

Les compétences :
Mise en place d’un service de transport à la demande sur le canton

Les délégués :
Claudine BRU
Charles FIRTION

Adhérent à ce syndicat, les communes de : Arviu, Auriac-Lagast, Cassagnes-Bégonhès, Comps Lagrand’ville, Rullac-Saint-Cirq.

Ce service permet aux personnes de bénéficier d’un transport de proximité avec une prise en charge à domicile.

voir p25 : informations sur ce service

Le SMBVV – Syndicat Mixte du Bassin Viaur

Siège : Place de l'Hôtel de ville – 12800 NAUCELLE

Président : Yves REGOURD

Secrétaire : Karine LACAN

Délégués :

Magali VERDALLE-LACROIX

Charles FIRTION



Les compétences

Protéger, restaurer et valoriser les cours d'eau du bassin versant Viaur.

La commune d'Arviu est membre du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur (SMBVV), dont les axes de travail sont rappelés ci-dessous.

Suite à la crue de l'Hunargues et du Céor de juin 2007, le SMBVV a été chargé de présenter un programme de gestion et d'actions pour réduire le risque d'inondation dans la vallée du Céor-Giffou. Arviu est concerné. Un plan d'actions sur les risques et prévention des risques d'inondations est en cours d'élaboration par un cabinet d'étude.

Un nouveau Contrat de Rivière Viaur a été signé courant 2008 pour la période 2008-2012.

Les principales opérations à maîtrise d'ouvrage par le SMBVV

- restauration des berges,
- entretien des berges,
- suivi de la végétation des cours d'eau,
- suivi de la qualité des eaux,
- sensibilisation à destination des scolaires,
- opération grands lacs,
- agri-viaur + chargé de mission,
- communication – animation – suivi des projets,
- opération de valorisation,
- gestion des inondations,
- gestion des espèces et des espaces.

Sujets sur lesquels le contrat rivière Viaur assure de l'accompagnement :

- Qualité des eaux (assainissement domestique – opérations agricoles),
- Gestion quantitative (suivi quantitatif des cours d'eau, gestion des prélèvements, protection de la ressource),
- Gestion des milieux (gestion des zones humides, collaboration avec les gestionnaires),
- Valorisation des cours d'eau.